



## Le 4e déjeuner de la CDC de Sherbrooke : Le profil socio-démographique de la ville de Sherbrooke

La Corporation de développement communautaire (CDC) de Sherbrooke, en collaboration avec le Comité de travail sur la grande pauvreté, organisait le mardi 18 mai, dans le cadre de son quatrième déjeuner-rencontre, une conférence ayant pour thème " *Le Profil socio-économique de la ville de Sherbrooke* ". Le conférencier-invité était monsieur Serge Turgeon du Service d'urbanisme de la ville de Sherbrooke.

La présentation de monsieur Turgeon était axée sur le profil socio-économique des 6 arrondissements et des 56 unités de voisinage de la nouvelle ville de Sherbrooke, incluant les données du recensement de Statistique Canada de 2001 sur la population, l'état matrimonial, le revenu, la famille, les ménages, le logement, l'immigration, la scolarité, le taux de chômage, etc.

D'abord, au niveau du revenu des familles, avec ses 1 275 familles, l'arrondissement de Lennoxville dispose du revenu familial moyen le plus élevé avec environ 66 000 dollars par année, suivi de l'arrondissement Jacques-Cartier (65 700\$), de l'arrondissement Brompton (61 500\$), de l'arrondissement

Rock Forest-Saint-Élie-Deauville (60 400\$), de l'arrondissement Fleurimont (52 425\$) et enfin de l'arrondissement Mont-Bellevue (42 900\$). Environ 13% des familles sherbrookoises sont des familles à faible revenu. C'est l'arrondissement Mont-Bellevue qui dispose de la plus grande proportion de familles à faible revenu (près de 24%), suivi de loin par l'arrondissement de Fleurimont (14%) et de l'arrondissement Lennoxville (12%). L'arrondissement Rock Forest-Saint-Élie-Deauville en a le moins avec 7% des familles à faible revenu.

**suite page 7**



Le comité organisateur de l'activité en compagnie de M. Serge Turgeon, conférencier invité

## Nouvelles du CA

Lors de l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2004, de nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration de la CDC de Sherbrooke.

Le conseil d'administration pour 2004-2005 sera constitué de:

- ⇒ M. François Faucher de AIDE
- ⇒ Mme Camille Chénard de Élixir
- ⇒ Mme Carole Gendreau du CLSC de Sherbrooke
- ⇒ M. Clément Mercier de La Cordée –transit de jour
- ⇒ Mme Sara Martinet des Services d'aide Bruno Dandenaull

Et pour compléter le CA:

- ⇒ Mme Julie Dumas de Secours- Amitié Estrie
- ⇒ M. Guy Boucher de Famille Espoir
- ⇒ Mme Mercedes Orellana des Services d'aide aux Néo-Canadiens

La nomination des officiers sera effectuée lors de la prochaine réunion du CA qui se tiendra le lundi 31 mai.

Merci d'avoir participé en si grand nombre à notre assemblée générale annuelle. Les échanges qui y ont été faites, permettront au CA de bien actualiser le plan d'action de 2004-2005.

### Dans ce numéro :

Assemblée générale de la CDC de Sherbrooke	2 & 3
Bilan annuel de la représentation au CLD	3
Projet de construction du boul. Monseigneur-Fortier	4 & 5
Vers un plan municipal en développement social	6
Le «démembrement» des municipalités au menu	8
Programme de médiation gratuite pour les OBNL	11
Nouvelles des membres et autres informations	10 & 11
Bilan de la mobilisation du 14 avril	12

## Retour sur l'assemblée générale annuelle de la CDC de Sherbrooke

Le 28 avril dernier, la CDC de Sherbrooke tenait son assemblée générale annuelle (AGA). On note la présence de 29 personnes à cette assemblée qui clôturait une journée déjà bien occupée pour la CDC. En effet, dès la matinée, la CDC organisait deux rencontres importantes, soit le bilan de la représentation du collège communautaire au CLD et le dîner-conférence sur le plan municipal en développement de social de la Ville de Longueuil.

L'année 2003 fut riche en activités pour la CDC, qui, il faut le reconnaître, a pris une vitesse de croisière suite à un premier financement récurrent qui lui a permis de se doter des ressources humaines pour une période plus longue que ce qu'elle a connu durant les années précédentes. Parmi les activités réalisées durant l'année 2003-2004, on peut citer entre autres :

- Lac-à-l'épaule ayant réuni les membres du CA et la permanence.
- Élaboration et mise sur pieds de politiques de gestion.
- Développement d'outils de travail et partenariat.
- Publications d'articles dans le Journal La Tribune sur différents sujets : développement local et régional, participation citoyenne, réseaux intégrés de services de santé et sociaux, etc.
- Organisation de déjeuners-causerie sur différents thèmes : politique familiale de la Ville de Sherbrooke; personnes en situation de pauvreté; le rôle et les responsabilités légales des administratrices des organismes communautaires.
- Publications de 9 bulletins d'information.
- Développement du site internet riche en information.
- Dépôt d'avis et de mémoires sur les thèmes suivants : Politique de développement des milieux de vie à Sherbrooke; Avenir du transport en commun à Sherbrooke; Politique familiale de la Ville de Sherbrooke; Politique d'accueil et d'intégration des immigrants; Organisation des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux en Estrie. Il faut ajouter la participation aux consultations publiques en lien avec ces thèmes, voire d'autres.
- Développement de nouveaux services : achat d'équipements multimédia pour location à prix modiques aux organismes; répertoire des locaux et ressources matérielles disponibles en location; répertoire des frais bancaires, puis négociation avec les directeurs de caisses en vue de l'abolition de certains frais de caisse pour les membres de la CDC.
- Projets : projet immeuble communautaire; projet de partage des ressources humaines; demandes de financement; etc.
- Sensibilisation de 63 jeunes du secondaire (École Le Triolet) aux réalités communautaires.
- Rencontre par arrondissement avec les organismes communautaires, membres ou non de la CDC.



- Collaboration avec le Département des Lettres et Communications de l'Université de Sherbrooke pour le développement de plans de communication pour 2 organismes membres de la CDC et éventuellement pour plusieurs autres à l'automne 2004.
  - Implication active dans différentes actions visant à défendre les intérêts des organismes communautaires face aux politiques gouvernementales.
  - Représentation à divers lieux de concertation au niveau local, régional et provincial : conseil d'administration du CLD-SDES; Commission du développement social de l'ex-CRD; Comité aviseur sur le plan d'action local en santé publique; Comité Grande pauvreté Sherbrooke; Sherbrooke Ville en Santé, CA de la CDEC; Comité organisateur de la Nuit des Sans-abri; Comité de sélection pour le programme IPAC; Réseau Vigilance sur les politiques du gouvernement libéral du Québec; Inter-CDC; Comité régional pour un Québec sans pauvreté; Table nationale des CDC; etc. On peut y ajouter plusieurs rencontres ponctuelles sur des thèmes variés touchant le développement local, communautaire et social.
- Par ailleurs, la CDC a mise à jour son plan d'action dont voici les principales pistes de développement pour l'année 2004-2005 :
- Mettre en œuvre les orientations prises durant le dernier Lac-à-l'épaule.
  - Développer différentes politiques (gestion, adhésion, vie associative, etc.).
  - Maintenir le personnel en poste.
  - Consolider et augmenter le nombre de membres.
  - Augmenter la visibilité de la CDC et des organismes membres.
  - Amélioration des outils Internet de la CDC.
  - Renforcement des liens avec les membres et des mécanismes de consultation des membres.
  - Recherche de financement afin de diversifier les sources de fonds de la CDC.

**Suite page 3**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ... suite

- Créer et animer de comités de travail sur différents thèmes (Santé et services sociaux; Vie associative; Développement local et social). La CDC demande aux membres de s'impliquer activement dans ces comités. Les personnes intéressées peuvent contacter la CDC.
- S'orienter vers la recherche sur les innovations sociales et communautaires, les études des pratiques communautaires, etc
- Continuer à tenir des déjeuners-conférence sur une base mensuelle.
- Réaliser des activités sociales avec les membres et d'autres organismes communautaires.
- Maintenir un contact permanent avec le milieu et les membres par l'intermédiaire du bulletin d'information et des articles dans les médias.
- Préparation d'avis ou de mémoire au besoin.
- Maintenir une implication soutenue dans les lieux de partenariats appropriés.
- Bonifier les services aux membres et aux organismes communautaires.
- Réaliser et diffuser une carte des actifs communautaires de Sherbrooke.
- Maintenir une collaboration avec la Ville de Sherbrooke avec d'autres partenaires locaux.
- Continuer les représentations du milieu communautaire selon les besoins et les enjeux prioritaires.
- Vigilance face aux changements dans l'environnement politique, législatif, social, communautaire, culturel, économique suite aux décisions de l'état.
- Souligner l'apport des membres à la réalisation du plan d'action.
- Etc.

De plus, les membres de la CDC ont convenu de travailler sur un protocole d'entente avec la CDEC de Sherbrooke afin que la CDC constitue un collège électoral pour déterminer la représentation du secteur communautaire au conseil d'administration de la CDEC.



Mme Maryse Ruel, directrice et Mme Camille Chénard, présidente de la CDC de Sherbrooke

## Bilan annuel de la représentation du communautaire au CLD

Le 28 avril au matin, la CDC de Sherbrooke présentait le bilan annuel de la représentation du Collège électoral communautaire au sein du conseil d'administration de la *Société de développement économique de Sherbrooke et Centre local de développement (SDÉS-CLD)* pour l'année 2003-2004. Cette représentation est assurée par Maryse Ruel, directrice de la CDC, élue une année auparavant par les organismes communautaires pour jouer ce rôle.

La rencontre-échange sur le bilan annuel a permis à Maryse Ruel de faire le point sur les différents dossiers traités, les enjeux et les pistes d'action dans le cadre de la représentation du communautaire au CLD. On note que trois principaux dossiers ont dominé les travaux du conseil d'administration du CLD, à savoir la planification stratégique, l'analyse et l'approbation de projets et la mise en œuvre de la Loi 34 sur le Ministère du Développement économique et régional qui modifie, entre autres, le fonctionnement du CLD.

### *Planification stratégique*

Une vision stratégique du développement à Sherbrooke a été présentée au conseil d'administration avec le concours d'un consultant. Cette vision stratégique n'a toujours pas été discutée et adoptée par l'ensemble du conseil. La Loi 34 est venue retarder le processus de planification stratégique qui subissait déjà des retards importants depuis qu'il avait été lancé en 2000. La représentante du communautaire a bien tenté de convaincre les autres membres du conseil de la pertinence de profiter des modifications au fonctionnement du CLD engendrées par la Loi 34 pour justement enclencher une bonne fois le processus de planification stratégique du CLD. Rien n'en fut. Conséquence, le comité mis sur pied pour travailler dans ce dossier demeure inactif, et, avec le débat sur les défusions, c'est le projet dans son entier qui est mis sur la glace.

### *Analyse et approbation de projets*

Plusieurs projets ont été présentés durant l'année. La plupart des projets font l'objet de discussions et d'analyses par un comité d'approbation de projets constitué pour chacun des fonds gérés par le CLD ou ses mandataires. Dans la grande majorité de cas, les projets présentés au conseil sont acceptés. Lors de la rencontre de bilan, les personnes présentes ont jugé qu'il serait intéressant d'avoir un document qui présente le montant global de chaque fonds gérés par le CLD et ses mandataires, puis le nombre de projets présentés, qui les gère et quels montants sont attribués. Prenant acte de la demande formulée, Maryse Ruel, en plus d'identifier les mandataires-partenaires du CLD dans la gestion des fonds pour les projets (notamment Progestion Estrie et la CDEC), a indiqué que certains projets sont confidentiels et ne peuvent pas être présentés dans des documents publics.

### **Suite page 5**

### *Loi 34 sur le MDER*

Rappelons simplement que cette Loi modifie, entre autres, la composition du CLD. Les membres seront dorénavant désignés par la MRC et il n'y a donc plus l'obligation de recourir aux collèges électoraux pour désigner les représentants-es de secteurs.

# Projet de construction du boulevard Monseigneur-Fortier et de prolongement du boulevard Lionel-Groulx à Sherbrooke :

## Consultation du dossier et possibilité de requérir une audience publique

La CDC de Sherbrooke désire informer ses membres, d'autres organismes communautaires et la population en général du Communiqué du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le *Projet de construction du boulevard Monseigneur-Fortier et de prolongement du boulevard Lionel-Groulx à Sherbrooke*. Comme regroupement local, il est important pour la CDC de sensibiliser, autant les intervenants et bénévoles du milieu communautaire que la population en général, sur les problématiques et enjeux qui touchent notre communauté.

Le BAPE a récemment rendu public, à la demande du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatifs au *Projet de construction du boulevard Monseigneur-Fortier et de prolongement du boulevard Lionel-Groulx par la Ville de Sherbrooke*. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui a débuté le 22 avril et se terminera le 7 juin 2004. Durant cette période, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. Le cas échéant, le ministre pourrait donner au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet. Une commission du BAPE serait alors formée par le président du BAPE pour mener à terme le mandat d'enquête et d'audience publique.

Déjà en janvier dernier, lors de la préparation de son projet, la Ville de Sherbrooke avait invité la population à consulter le dossier du projet et à se prononcer sur ses impacts prévus. Depuis, d'autres échanges ont eu lieu entre la Ville et le Ministère de l'Environnement afin de mieux présenter le projet selon les exigences du ministère et les avis d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Il existe donc des informations postérieures à janvier 2004 qui peuvent être pertinentes à consulter pour les citoyens-nes

Nous invitons avant les citoyens-nes de Sherbrooke à s'informer sur le projet en consultant la documentation disponible et que nous résumons dans le texte qui suit. S'il n'y a pas de demande d'audience publique, la Ville compte lancer le projet au mois de juin prochain.

### Où consulter la documentation sur le projet ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement.

Ces documents peuvent être consultés aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale Éva-Sénécal, 450, rue Marquette ;
- Bureau de l'Arrondissement Rock Forest-Saint-Élie-Deauville, 1000, rue du Haut-Bois ;
- Bureau de l'Arrondissement Jacques-Cartier, 2050, rue King Ouest.

Le dossier complet est aussi disponible par Internet à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique "Périodes d'information et de consultation publiques".

### Quel est le droit du citoyen ?

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 7 juin 2004, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 7 juin 2004, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair.

### Quels questionnements le projet a-t-il soulevé ?

Durant la période d'analyse du projet par les différents ministères provinciaux touchés par ce projet du boulevard Monseigneur Fortier, les questions les plus problématiques adressées à la Ville de Sherbrooke avaient trait principalement au développement urbain (incluant la planification du territoire), au transport en commun, aux milieux naturel et humain, au climat sonore et aux mesures d'urgence.

### Développement urbain

Les questionnements des experts touchaient surtout le plan d'urbanisme de la Ville de Sherbrooke, le portrait urbain de la ville (avec et sans le projet), notamment la problématique de l'étalement urbain et la protection du boisé. En répondant aux questions des experts, la Ville de Sherbrooke indique que la révision de son plan d'aménagement et d'urbanisme suggère de modifier la limite du périmètre d'urbanisation actuel plus au sud du projet afin de l'amener au boulevard Monseigneur Fortier. À terme, le périmètre d'urbanisation devrait globalement diminuer. De plus, soutient la ville, " l'orientation en matière commerciale vise la complémentarité de la structure commerciale à l'échelle de l'agglomération. Seul le plateau Saint-Joseph est retenu pour l'implantation de commerces à grande surface... ".

# Consultation du dossier et possibilité de requérir une audience publique ... suite

---

Bien plus, la Ville de Sherbrooke affirme qu'elle a l'intention de contrer l'étalement urbain, mais que le secteur qui l'intéresse est " directement lié au cœur du pôle économique régional... Cette nouvelle zone commerciale est localisée à l'endroit le plus stratégique du territoire, là où l'accessibilité est exceptionnelle et l'achalandage élevé (croisement des autoroutes 10 et 55)... ".

*Selon une telle vision, il est difficile de croire que l'étalement urbain soit une préoccupation de premier plan dans le projet de boulevards et, par ricochet, du développement du plateau Saint-Joseph. Les arguments de la Ville semblent rejoindre d'abord et avant tout des préoccupations économiques qui visent à suivre l'évolution de l'attrait de certaines zones de développement en fonction du marché et des entreprises qui souhaitent s'implanter à certains endroits dits "stratégiques", commercialement (en terme de clientèles à rejoindre). De toute évidence, le déploiement des activités commerciales vers le plateau Saint-Joseph peut avoir des conséquences fâcheuses pour le développement à moyen et long termes des zones déjà existantes comme le Centre-ville de Sherbrooke et l'Est de la Ville (ex. Fleuri-mont). Il est clair qu'une préoccupation plus forte envers les effets néfastes de l'étalement urbain est à souhaiter du côté de la Ville de Sherbrooke et de ses partenaires économiques.*

En ce qui a trait à la protection du boisé, la Ville de Sherbrooke s'est engagée à se doter d'une politique de gestion de la foresterie urbaine et rurale des milieux naturels à protéger.

**BILAN ANNUEL [...] AU CLD (suite):** De plus, le CA doit être constitué d'élus-es municipaux et de représentants-es issus du milieu des affaires et l'économie sociale mais la participation des autres secteurs demeurent à la discrétion de chacune des MRC.

On convient que la place de la société civile dans les instances locales et régionales suite aux changements qu'amènent la Loi 34 est une préoccupation majeure des personnes présentes. On se demande aussi comment se fera l'arrimage entre les plans quinquennaux du CLD et de la CRÉ (ex.-CRD). Compte tenu des changements, il y aurait aussi lieu de réfléchir dans l'avenir sur les énergies à consacrer au CLD, en rapport avec d'autres lieux de concertation et/ou le conseil municipal.

## *Enjeux et pistes d'action*

Les enjeux du communautaire dans le CLD demeurent assez similaires que ceux identifiés un an plus tôt, avec des éléments de complexité supplémentaires apportés par la Loi 34. L'enjeu principal demeure la démarche de planification stratégique qui permettra de susciter des réflexions et pistes d'action sur plusieurs autres aspects du développement global et de la vision transversale du développement prônés par le milieu communautaire.

Rappelons pour terminer qu'une vingtaine de personnes issues des organismes communautaires étaient présentes à la rencontre-échange. Le document synthèse du bilan est disponible à la CDC et sur son site internet.

## *Transport en commun*

Les experts ont bien voulu savoir si le projet de la Ville de Sherbrooke, qui favorisera l'implantation de nouveaux quartiers et secteurs commerciaux, fait l'objet d'une planification intégrée qui permet de desservir les nouvelles zones par le transport en commun. À la question, la Ville répond que c'est du ressort de la STS de proposer un plan de transport en commun pour les nouveaux boulevards. La STS prévoit donc procéder aux études permettant de déterminer comment la zone du plateau Saint-Joseph sera reliée au transport en commun.

*La question du transport en commun est importante à noter, car elle doit s'intégrer dans une logique de développement durable, notamment la lutte contre la pollution des automobiles. On ne peut infiniment se permettre des projets de développement qui n'intègrent pas toutes les dimensions de la qualité de vie dans les communautés. Les projets intégrant la préservation d'un environnement sain doivent être privilégiés.*

## *Milieux naturel et humain*

On note que les experts ont tenté de s'assurer auprès de la Ville que le milieu naturel sera respecté le plus possible, notamment les cours d'eau et les espèces présents. De plus, le respect de la sécurité des usagers (moins présent dans le projet au départ) devait être renforcé dans la conception et la réalisation du projet selon les experts.

## *Climat sonore*

Le climat sonore fut aussi une préoccupation des experts qui ont étudié le projet de la Ville de Sherbrooke. Il ressort qu'en phase d'exploitation, selon l'étude d'impact, la totalité des résidences de la zone d'étude sonore subirait un impact faible puisque l'augmentation du niveau sonore n'excéderait pas 55 dBA. Le promoteur propose comme mesures d'atténuation d'utiliser un revêtement des boulevards constitué de pavage anti-bruit, de réduire la vitesse permise de 70 km/h à 50 km/h, d'insérer une butte anti-bruit en bordure du boulevard Lionel-Groulx, etc.

## *Mesures d'urgence*

Le projet présenté initialement ne contenait pas le plan d'urgence en cas d'accident. La Ville de Sherbrooke fournit maintenant un plan d'urgence en cas de versement de matières dangereuses.

Rappelons enfin que dans le cadre des études d'impacts demandées par le ministère de l'Environnement, le promoteur identifie dans son étude les répercussions du projet en phase de construction et d'exploitation de même que les mesures d'atténuation qu'il entend mettre en oeuvre. Les impacts ont trait aux sols, aux eaux de surface et souterraines, à l'air, à l'ambiance sonore, à la végétation, à la faune aviaire et terrestre, au milieu bâti et au milieu agricole, aux infrastructures ainsi qu'au paysage ■ CDC de Sherbrooke. Source: BAPE, [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)

## Vers un plan municipal en développement social à Sherbrooke ?

Que la Ville de Sherbrooke se dote d'une Politique municipale en développement des milieux de vie, telle est le souhait de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Sherbrooke qui organisait le 28 avril 2004 un dîner-conférence sur le thème : L'élaboration d'un Plan municipal en Développement social : le cas de la Ville de Longueuil. Madame Maryse Drouin, directrice de la CDC de Longueuil, était la conférencière-invitée.



Mme Maryse Drouin, directrice de la CDC de Longueuil

*“ Pour la Ville de Longueuil, le Plan municipal en développement social et communautaire sera la toile de fond à laquelle seront rattachées toutes les autres politiques municipales sectorielles comme la politique familiale, la politique culturelle et du loisir, etc. ”, rappelle Madame Drouin. En effet, l'un des objectifs fondamentaux de la Ville de Longueuil est de se doter d'un outil de planification du développement qui tienne compte de tous les aspects du développement (social, communautaire, économique, culturel, récréatif, environnemental, etc.). Un Plan de développement social permet donc d'atteindre cet objectif puisque sa définition est basée sur une vision globale et holistique du développement des milieux de vie. “ L'implication de la Ville, autant des élus que des fonctionnaires de tous les services municipaux, est très importante pour la réussite d'un tel projet ”, note Madame Drouin. La conférence de Madame Drouin a permis de comprendre le pourquoi d'un Plan municipal en développement social et communautaire ainsi que la dynamique locale qui prévalait lors de l'élaboration d'un tel Plan par la Ville de Longueuil, particulièrement : le rôle des acteurs impliqués, la démarche et les approches utilisées, les contenus développés pour outiller la démarche, les enjeux, ainsi que les orientations et pistes d'actions envisagées. “Pour mettre sur pied un tel Plan, il est crucial que tous les acteurs soient considérés comme parties prenantes du processus et des décisions et non pas simplement comme des personnes à consulter au besoin ”, rappelle Madame Drouin.*

*“ La Ville de Sherbrooke est très intéressée par la démarche de Longueuil et souhaite suivre ce qui se passe là-bas afin d'importer les bonnes choses ”, commentait M. Serge Forest, conseiller municipal et Président de l'Arrondissement de Rock Forest-Saint-Élie-Deauville. On note d'ailleurs que la conférence a attiré des personnes de la Ville de Sherbrooke dont M. Marc Latendresse, directeur des Arrondissements; M. Yves Dodier, directeur de l'arrondissement Mont-Bellevue; Mme Diane Asselin, directrice de l'arrondissement de Rock Forest-Saint-Élie-Deauville; Mme Sylvie St-Pierre, directrice de l'arrondissement Jacques-Cartier; M. Jean-Yves LaRougeyry, coordonnateur au Service des loisirs, sports, culture et vie communautaire.*

Plus d'une quarantaine de personnes étaient présentes à la rencontre dont des acteurs importants du secteur communautaire, du CLSC, de Sherbrooke Ville en Santé, du Département de Service social de l'Université de Sherbrooke, ainsi que de Mme Sylvie Proulx, représentante de M. Serge Cardin, député fédéral de Sherbrooke.

Rappelons que comme d'autres villes fusionnées au Québec, la Ville de Sherbrooke, incluant ses arrondissements, doit se doter, entre autres, d'un plan d'action en développement social et communautaire. La CDC de Sherbrooke souhaite contribuer, comme partie prenante, avec d'autres acteurs du milieu, à la mise sur pied d'un processus pouvant mener à l'élaboration et à l'application d'une Politique municipale en développement des milieux de vie à Sherbrooke. La conférence n'était qu'un des gestes que la CDC posent déjà depuis quelques mois. Les réflexions vont se poursuivre surtout que les commentaires des représentants de la Ville de Sherbrooke laissent entrevoir une ouverture importante.

***Un plan de développement social doit tenir compte de tous les aspects du développement (social, communautaire, économique, culturel, récréatif, environnement, etc.) puisque sa définition est basée sur une vision globale et holistique du développement des milieux de vie.***



Veillez prendre note que les déjeuners de la CDC de Sherbrooke reprendront en septembre prochain.

Nous vous invitons à consulter notre site internet au [www.geocities.com/cdcsherb](http://www.geocities.com/cdcsherb).

Vous y trouverez des documents fournissant de l'information sur les sujets de nos derniers déjeuners:

- \* «les reponsabilités légales des administrateurs-trices d'un conseil d'administration» et bientôt,
- \* «le plan de développement social de la ville de Longueuil»
- \* «les données sociaux-démographiques de Sherbrooke»

## Le profil socio-démographique de la ville de Sherbrooke ... suite

De plus, les données montrent que l'arrondissement Fleurimont dispose d'un plus grand nombre de familles, avec enfants (6 290) ou sans enfants (environ 4 000), suivi de l'arrondissement Rock Forest-Saint-Élie-Deauville (5 200 familles avec enfants) et l'arrondissement Mont-Bellevue (4 695 avec enfants). De plus, les données montrent que l'arrondissement Fleurimont dispose d'un plus grand nombre de familles, avec enfants (6 290) ou sans enfants (environ 4 000), suivi de l'arrondissement Rock Forest-Saint-Élie-Deauville (5 200 familles avec enfants) et l'arrondissement Mont-Bellevue (4 695 avec enfants). C'est aussi l'arrondissement de Fleurimont qui compte le plus de jeunes de 6 à 17 ans, tandis que l'arrondissement Rock Forest-Saint-Élie-Deauville compte le plus d'enfants de 6 ans et moins, mais très loin de Fleurimont. De même, l'arrondissement Fleurimont compte le plus de personnes âgées de 65 ans et plus, suivi de l'arrondissement Jacques-Cartier et l'arrondissement du Mont-Bellevue. Bien plus, l'arrondissement Fleurimont compte le plus grand nombre de familles monoparentales (1 970), suivi de l'arrondissement du Mont-Bellevue (1 735) et de l'arrondissement Jacques-Cartier (1 445). Environ 77% des familles monoparentales (4 965 sur un total de 6 435 à Sherbrooke) est composée de femmes. Les familles monoparentales ont un revenu moyen de 31 372 \$ dans la Ville de Sherbrooke. C'est dans l'arrondissement Jacques-Cartier où le revenu d'une famille monoparentale est le plus élevé (environ 38 500\$ par année), suivi de l'arrondissement Rock Forest-Saint-Élie-Deauville (34 400\$), de l'arrondissement Fleurimont (31 640\$), le plus bas étant dans l'arrondissement Mont-Bellevue (24 230\$).

Environ 16% des personnes vivent seules à Sherbrooke. C'est dans l'arrondissement Mont-Bellevue qu'on retrouve le plus de personnes vivant seules (21%), suivi de l'arrondissement Jacques-Cartier (19%) et des arrondissements 2 (16,5%) et 3 (16%).

En rapport au taux de chômage, les données révèlent que ce sont les personnes vivant dans l'arrondissement du Mont-Bellevue qui sont le plus en situation de chômage, suivi de l'arrondissement de Lennoxville et l'arrondissement de Fleurimont. Les personnes vivant dans les arrondissements 1 et 5 sont les moins en situation de chômage selon les données présentées. Dans la tranche des 15-24 ans, c'est dans l'arrondissement de Lennoxville qu'on retrouve de loin le plus de jeunes en situation de chômage, suivi des arrondissements du Mont-Bellevue et de Fleurimont.

Concernant l'immigration, c'est l'arrondissement du Mont-Bellevue qui abrite le plus grand nombre de personnes immigrantes sur son territoire (avec 2 610 personnes), suivi de l'arrondissement Jacques Cartier (1 400), de l'arrondissement Fleurimont (1 135), de Lennoxville (465) et finalement de l'arrondissement de Brompton (75).

Les personnes immigrantes de Sherbrooke viennent surtout des États-Unis, de la France, de l'ex-Yougoslavie, du Royaume-Uni, de la Chine, du Vietnam, de l'Italie, du Maroc, etc. Il est vrai que depuis la collecte des données en 2001, le nombre d'immigrants s'installant à Sherbrooke a continué de croître, mais un certain nombre d'entre eux décident aussi de quitter après un certain temps, faute de travail. La grande majorité des personnes immigrantes s'est installée à Sherbrooke après 1990. Entre 1996 et 2001, le nombre de personnes immigrantes s'est accru de 31% à Sherbrooke.

Côté logement, les données présentées par monsieur Turgeon montrent que 51% des Sherbrookoises de la nouvelle ville sont des locataires. Cette proportion était plus élevée dans l'ancienne ville de Sherbrooke. C'est dans l'arrondissement du Mont-Bellevue qu'on retrouve le plus de locataires avec 68% des résidents-es, suivi de l'arrondissement Jacques Cartier (57%) et de l'arrondissement Fleurimont (53%). On note que c'est dans l'arrondissement du Mont-Bellevue que le nombre de résidents-es qui consacrent plus de 30% de leurs revenus pour se loger la plus élevée, soit 4 240 personnes, suivi de l'arrondissement Fleurimont (3 920), de l'arrondissement Jacques-Cartier (2 485). Ce nombre est le plus bas dans l'arrondissement Brompton (130).



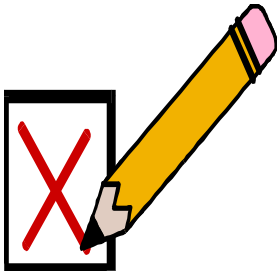
En somme, la rencontre a permis de constater qu'un "couloir de la pauvreté", déjà identifié auparavant par les groupes communautaires, demeure visible à Sherbrooke, selon la cartographie géographique ou territoriale du portrait socio-économique de la Ville. Cette décomposition territoriale de la population de la ville de Sherbrooke mérite de faire partie des éléments de ré-

flexions et des plans de développement afin de tenir compte des réalités autant globales (ville dans son ensemble) que spécifiques (arrondissements et unités de voisinage) de la Ville.

Rappelons enfin qu'une cinquantaine de personnes assistaient à la présentation de M. Turgeon, dont les représentants de la Ville de Sherbrooke, du milieu communautaire ou à but lucratif et quelques personnes du milieu des affaires. Les données détaillées du portrait socio-économique seront disponibles sous peu sur le site Internet de la Ville de Sherbrooke. De plus, il est possible d'avoir ces informations en téléphonant à la CDC de Sherbrooke (821-5807) ou en visitant notre site Internet ([www.geocities.com/cdcsherb](http://www.geocities.com/cdcsherb)). Finalement, la CDC remercie monsieur Serge Turgeon et la Ville de Sherbrooke pour leur excellente collaboration, ainsi que les membres du comité sur la grande pauvreté pour leur implication dans l'organisation de cette importante activité qui, selon les participants, fut bien instructive et appréciée.

# Consultation sur la réorganisation territoriale :

## Le “démembrement” des municipalités au menu



Le 18 décembre 2003, l'Assemblée nationale adopte la Loi 9 (Chapitre 14), *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*. Le gouvernement du Québec consultera ainsi les citoyens de 42 municipalités issues de regroupements non volontaires sur l'avenir de leur communauté.

Comme citoyen et citoyenne d'une municipalité fusionnée comme Sherbrooke, vous êtes appelé(e) à trancher sur le maintien ou non dans la ville actuelle. Le processus pouvant mener à un éventuel référendum comporte certaines complexités qu'on ne pourrait détailler ici. Toutefois, il importe de rappeler ses principaux mécanismes.

En effet, au moins 10 % des personnes inscrites sur la liste référendaire des secteurs correspondant aux anciennes municipalités devaient avoir signées le registre entre le 16 et le 20 mai, pour qu'un référendum y soit tenu le 20 juin. De plus, pour qu'une ancienne municipalité soit reconstituée à la suite du référendum, le nombre de votes en faveur de cette reconstitution doit :

- représenter plus de 50% des votes valides, et
- équivaloir à au moins 35 % du nombre de personnes inscrites sur la liste référendaire dans le secteur concerné.

Les messages publicitaires et/ou “d'information” de la Ville de Sherbrooke provoquent déjà des questionnements sur l'interprétation que les élus font du processus menant à un éventuel démembrement de la ville fusionnée, comme le rapportait Luc Larochelle dans La Tribune du mardi 11 mai 2004. En effet, en plus de ce qui est véhiculé dans le message radiophonique, dans le pamphlet produit par la Ville de Sherbrooke et intitulé “*C'est pour après qu'on y pense avant*”, il est inscrit en note explicative de la Loi 9 que : “*Si vous signez le registre, cela est la première étape d'un processus menant à un référendum et à la défusion de votre secteur*”. Un tel message peut laisser croire que signer le registre signifie nécessairement qu'on n'est pour la défusion ou le démembrement de la Ville de Sherbrooke; ce qui n'est pas tout à fait le cas. Tout compte fait, la signature du registre permet certes de déclencher un processus menant à un référendum, mais cela ne veut pas dire que ce référendum aura obligatoirement comme issue un vote majoritaire pour le démembrement ! En d'autres termes, la signature du registre peut mener à un référendum et, éventuellement, à une défusion... C'est la règle du “10% des personnes habiles à voter” qui permettra de déclencher un référendum qui lui, selon certaines conditions, pourrait aboutir soit à une défusion soit à une confirmation de la fusion (ville de Sherbrooke actuelle) ! Partant, les citoyens-nes qui souhaitent qu'il se tienne un référendum afin de leur permettre justement de confirmer démocratiquement leur choix pour une ville de Sherbrooke fusionnée, peuvent aussi signer le registre.

On peut toutefois comprendre que les élus, qui sont unanimes pour le maintien de la Ville de Sherbrooke, soient inquiets que le débat puisse prendre des proportions qui amèneraient les gens à voter majoritairement pour le démembrement.

À cela, on peut ajouter la question des coûts d'un éventuel référendum qui pousse certains à suggérer aux personnes en accord avec la fusion, de ne pas signer les registres, dans le but d'éviter ces coûts pour le secteur qui aura déclenché le référendum. C'est une attitude légitime et compréhensible, mais elle ne justifie pas le fait que l'information soit présentée de façon biaisée. Les citoyens-nes doivent être informé-es correctement pour leur permettre de décider en toute connaissance de cause, de façon éclairée et démocratique, sans trop d'ambiguïtés.

Rappelons par ailleurs que s'il y a démembrement, la municipalité centrale (ville actuelle moins le ou les secteurs qui auront quitté) aura compétence, non seulement sur son propre territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Elle aura les compétences d'agglomération suivantes : transport en commun, développement économique, alimentation en eau potable, logement social, grandes artères de circulation, évaluation foncière, sécurité publique (dont la police et les pompiers), etc. Pour sa part, une municipalité reconstituée sera responsable des services de proximité aux citoyens. Il s'agit des «compétences de proximité». En fait, la Loi 9 vient retirer plusieurs compétences des municipalités reconstituées au profit de l'agglomération ou de la municipalité centrale. Elles ne pourront donc plus fonctionner comme elles étaient avant la fusion. Plusieurs services seront aussi payés par les citoyens-nes des municipalités reconstituées alors qu'ils (les services) seront gérés par la municipalité centrale.

En terme de coûts, mis à part le secteur de l'ancienne Ville de Sherbrooke (baisse du compte de taxes de 5,2% ou 91\$), toutes les autres villes et municipalités fusionnées vont connaître des hausses des comptes de taxes relativement importantes dès l'an 1. Par exemple, le secteur du canton de Bromptonville rattaché à Sherbrooke connaîtra la plus forte hausse relative avec 39,1% (544\$), suivis d'Ascot avec 32,7% (474\$), du secteur de Bromptonville rattaché à Stoke avec 29,6% (309\$) et du secteur de Saint-Élie-d'Orford rattaché à Sherbrooke avec 28,4% (362). De leur côté, Fleurimont connaîtra une hausse relative du compte de taxes de 5,5% (93\$), Lennoxville de 11,7% (197\$), Deauville de 18,5% (271\$) et Rock Forest de 8,7% (146\$).

Pour plus de détails sur la réorganisation municipale, visiter le site internet de la CDC ([www.geocities.com/cdcsherb](http://www.geocities.com/cdcsherb)) ou celui du Ministère des Affaires municipales, Sport et Loisir du Québec ([www.mamsl.gouv.qc.ca](http://www.mamsl.gouv.qc.ca)).

## DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX LOCAUX – Modèle d'organisation de services en Estrie

---

Le document sur le «*développement des réseaux locaux – modèle d'organisation de services en Estrie*» est maintenant disponible sur le site internet de l'Agence au [www.santeestrie.qc.ca](http://www.santeestrie.qc.ca). Vous pouvez aussi en obtenir un exemplaire en communiquant par téléphone avec Mme Linda Durocher, secrétaire au Service des communications au (819) 566-7861 poste 42548.

Ce document constitue la réponse de l'Agence aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux quant au contenu de

la proposition de mise en réseau des services pour la région de l'Estrie.

Il servira également à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de guide dans les travaux qu'elle poursuit en Estrie pour que, au-delà des changements apportés aux structures, la population de notre région puisse bénéficier d'une meilleure accessibilité aux services à travers des réseaux mieux intégrés et mieux coordonnés.

## Chronique du CLD

---

Le 28 avril était vraiment une journée très occupée pour la CDC! Vous avez pu lire que la CDC avait tenue, lors de cette journée, trois activités dont notre AGA. Cette journée devait cependant se poursuivre en début de soirée par l'AGA et d'une rencontre régulière du conseil d'administration de la SDES-CLD.

L'AGA de la SDES-CLD est un moment formel qui permet d'adopter différents documents : PV de la dernière AGA, Rapport financier annuel, nomination des vérificateurs et ratification des gestes des administrateurs et dépôt du rapport annuel. Cependant, la réunion régulière du CA qui suivait allait comporter quelques surprises inattendues. La première étant une résolution à l'effet que la SDES-CLD acceptait le nouveau mandat tel que défini dans la loi 34. La représentante du milieu communautaire est alors intervenue pour rappeler son souhait de discuter de la composition éventuel du nouveau CA. À brûle pour point, nous avons été invités à partager nos commentaires et attentes. Ainsi, 4 personnes se sont exprimées sur l'importance de maintenir un CA large et représentatif des différents acteurs de notre milieu; concertation nécessaire à tout processus de développement local (Secteur communautaire, femmes, santé et coopératif). Nos commentaires ont été écoutés par les membres présents mais la discussion sera faite au sein du Conseil municipal qui lui, prendra la décision quant à la composition du CA de la SDES-CLD. (Se référer au texte sur la rencontre bilan de la CDC au CA de la SDES-CLD afin d'obtenir des détails sur la loi 34 et la composition du CA).

La deuxième surprise concernait les ententes de partenariat avec la CDEC, Pro-Gestion et IDÉE. Les membres du comité exécutif de la SDES-CLD ont proposé aux membres du conseil d'administration d'entériner une résolution qui venait réduire substantiellement la contribution de la SDES aux fonds gérés par ces deux partenaires. De plus, la proposition demandait à Pro-Gestion et IDÉE d'entamer une discussion afin qu'une fusion de ces deux organismes soit envisagée, dans le but de rationaliser les budgets et éviter le chevauchement des mandats. Ainsi, la CDEC voit son budget amputé de 122 250\$, Pro-Gestion de 175 295\$ et la contribution financière accordée à IDÉE est réduite de 15 000\$ (Les inventeurs). Essentiellement, la SDES s'engage à réserver une somme de 150 000\$ pour les projets d'économie sociale et reconnaît le rôle d'ANIMATION de l'économie sociale de la part de la CDEC. Cependant, l'analyse économique serait désormais confiée à la SDES qui elle s'assurera de trouver l'organisation appropriée en fonction de la nature du projet d'entreprise (SDES- Pro-Gestion ou CDE). Dans tous les cas, l'analyse économique effectuée sera transmise au comité d'approbation de projets de la CDEC qui statuera sur l'aspect social et fera une recommandation au CA de la SDES. Pour Pro-Gestion, le soutien au commerce de détail et les services ne sera plus supporté par la SDES, représentant une diminution de 80 000\$ du budget accordé. Le montant de 40 000\$ attribué pour le suivi des entreprises, tant pour Pro-Gestion que pour la CDEC sera retiré et confié au CA de la SDES. Ainsi, le CA disposera d'une somme de 80 000\$ et l'encadrement des entreprises sera confié à l'organisme ou le consultant le plus compétent pour évaluer et régler le problème rencontré par l'entreprise.

Les économies réalisées permettront essentiellement de créer un Fonds de Développement Industriel de 292 000\$, pour supporter la relève entrepreneuriale et contrer la menace en provenance de pays émergents.

Hormis les interventions des représentants-es du milieu communautaire, de la santé et des femmes qui questionnaient particulièrement le manque de compréhension de l'approche du DEC et le risque de mettre en péril ou fragiliser de manière important certains partenaires, particulièrement la CDEC, la proposition n'a pas fait l'objet de discussion et a été adoptée à l'unanimité. La représentante communautaire a toutefois inscrit son abstention.

# DES NOUVELLES DE NOS MEMBRES

## Un casino pas ordinaire pour des CPE extraordinaires !

Le Regroupement des centres de la petite enfance organise cette année une " Soirée Casino ", participez à leur campagne de financement en achetant des billets au coût de 15\$ et passez une soirée des plus enivrantes !

Il s'agit d'un casino fort intéressant qui combine des jeux classiques avec des créations originales qui sauront plaire à tous les goûts. C'est une belle occasion de passer une superbe soirée en équipe ou entre amis tout en contribuant au financement du réseau des centres de la petite enfance de l'Estrie.

Cette activité s'adresse au personnel des CPE, responsables en milieu familial, parents ainsi que tous les amis et partenaires du réseau !

Ce casino aura lieu le vendredi 28 mai 2004 au Collège du Mont Sainte-Anne au 2100, chemin Ste-Catherine, Sherbrooke à 19h30.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Mme Judith Laflamme, responsable des communications au Regroupement des centres de la petite enfance des Cantons de l'Est au (819) 566-7131 poste 202.

### VENTE DE GARAGE

Vous souhaitez aider à promouvoir l'autonomie des femmes ?

Participez à l'activité de financement du Centre des femmes La Parolière en apportant vos divers articles à vendre avant le 28 mai et en passant faire des achats le 29 mai de 8h00 à 16h00 au 217, rue Belvédère Nord à Sherbrooke au 569-0140.

N.B. Pour vos articles à vendre, la cueillette à domicile est également possible.

### BOTTIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SHERBROOKE

Un bref rappel pour vous dire que le bottin est disponible aux endroits suivants:

- Biblairie GGC Itée et librairie Renault Bray au coût de 15\$ taxes incluses.
- Centre d'action bénévole (819) 823-6598 au coût de 12\$ taxes incluses si vous allez le chercher au CAB

## Tournoi de golf

Jeudi le 27 mai prochain à 13h30 se tiendra un tournoi de golf bénéfique pour le Centre des femmes La Parolière et sous la présidence d'honneur de femmes dynamiques et solidaires à la mission de La Parolière, soit mesdames Diane Delisle, Mariette Fugère, Dany Lachance et Chantal L'Espérance, conseillères municipales de la ville de Sherbrooke.

Placé sous le signe de la bonne humeur et non de la performance, ce tournoi de golf bénéfique vous propose un circuit de 12 trous. À la suite du volet golf, un coquetel dînatoire aura lieu où des prix de présence seront remis. L'événement aura lieu au Club de golf de Sherbrooke situé au 1000, rue de Musset et devrait prendre fin vers 19h30.

Le coût de participation est de 110\$ pour le tournoi de golf et le coquetel dînatoire ou de 35\$ pour le coquetel dînatoire seulement.

Rappelons en terminant que le Centre des femmes La Parolière est ouvert à toutes les femmes; il offre un éventail de services et d'activités pour soutenir les femmes dans le développement d'une plus grande autonomie et pour favoriser leur implication dans la société. Il réalise différentes actions pour améliorer les conditions de vie des femmes et représente, pour celles-ci, un lieu d'expérimentation et d'affirmation.

Alors, à vos équipements de golf et inscrivez-vous dès maintenant au tournoi de golf bénéfique du Centre des femmes La Parolière en confirmant votre présence au (819) 569-0140.

### INVITATION À DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Vous êtes cordialement invité(e)s à assister à l'assemblée générale annuelle de:

⇒ Naissance-Renaissance Estrie: le jeudi 10 juin 2004 au 1190, rue Bowen Sud, à 17h00. S.V.P. confirmer votre présence auprès de France Inkel, au plus tard le mardi 8 juin au 569-3119.

N.B. Veuillez prendre note que seul les membres ont le droit de vote.

⇒ Élixir: le mardi 25 mai 2004 chez les Missionnaires Marianhill situé au 2075, chemin Ste-Catherine, à 19h15. Veuillez confirmer votre présence au plus tard le vendredi 21 mai au (819) 562-5771.

⇒ TACAE: le jeudi 10 juin 2004 au 78, rue de l'Académie, salle 8, à 13h30. Un dîner communautaire (chacunE apporte un plat) précédera l'assemblée. Veuillez confirmer votre présence auprès de Line Marcoux au plus tard mardi le 8 juin au (819) 829-3822.

## L'impact de la télé-réalité sur les médias d'information

Le Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information (CRÉMI) vous invite à une conférence sur *l'impact de la télé-réalité sur les médias d'information*.

Pour l'occasion, M. Jean-Pierre Désaulniers, professeur en anthropologie et sociologie des Communications à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et concepteur-directeur de recherche en production muséale et télévisée, viendra discuter de l'impact de la télé-réalité sur les médias d'information en référence à son livre *Le phénomène Star Académie*, publié en janvier 2004.

Cette conférence aura lieu au Café Presse Boutique au 4, rue Wellington Nord, le mardi 25 mai prochain à 19h00. L'entrée est libre. Si vous désirez plus d'informations, contactez Mme Annie Forest du CRÉMI au (819) 346-0101.

## ET AUTRES INFORMATIONS

### «Tu me fais du cinéma !»

Le 26 mai 2004 à 19h30 au Presse Boutique Café, on procédera au dévoilement des 4 lauréats du «concours jeunes cinéastes».

Ce concours permet de promouvoir la relève cinématographique en région.

Le réalisateur du film «Québec-Montréal», M. Ricardo Trogi sera présent au dévoilement ainsi qu'au 6 à 7 qui précédera l'événement.

Le coût de l'entrée est de 10\$ et vous pouvez vous procurer les billets à la porte.

### BOTTIN DES SERVICES S'ADRESSANT AUX PERSONNES VIVANT LA PAUVRETÉ

Ce bottin est réalisé par le groupe de travail  
«Pour une communauté solidaire» de Sherbrooke Ville en santé.  
Il est offert gratuitement et vous pouvez en obtenir copie en communiquant avec la CDC de Sherbrooke ou  
Sherbrooke Ville en santé

### NOS LIBERTÉS SONT NOTRE SÉCURITÉ

Une présentation-atelier sur la *campagne contre l'érosion des libertés civiles* aura lieu le 1er juin 2004 de 10h00 à 12h00 au 187, rue Laurier, salle Alphonse Desjardins par Dominique Peschard de la ligue des droits et libertés.

C'est gratuit mais les places sont limitées.

Veillez confirmer votre présence par courriel à [liguedesdroitsetlibertés@hotmail.com](mailto:liguedesdroitsetlibertés@hotmail.com) ou par téléphone au (819) 346-7373.

## Programme de médiation gratuite pour les organismes communautaires

La CDC de Sherbrooke est heureuse de s'associer avec le comité de médiation du Barreau de Saint-François, afin d'offrir aux organismes communautaires de Sherbrooke un programme de médiation gratuite.

Dans le cadre de cette initiative, des avocates et avocats médiateurs, agissant en tant que tiers neutres et impartiaux, sont disposés à aider à résoudre à l'amiable et de façon satisfaisante un différend pouvant impliquer les organismes communautaires.

Vous pouvez vous prévaloir du Programme de médiation gratuite pour régler des situations telles que des différends:

- Entre employés
- Entre employés et cadres
- Au sein du conseil d'administration
- Entre membres du personnel permanent et bénévoles
- Entre l'organisme et les bénéficiaires des services offerts

- Avec un autre organisme ou institution
- Avec une agence du gouvernement

Axée sur la communication, la coopération et la responsabilisation, la médiation permet aux personnes impliquées dans un différend de bâtir des solutions sur mesure dans un respect du cadre légal des solutions retenues. N'hésitez pas à recourir à ce service dans un optique de PRÉVENTION des conflits.

Le programme de médiation gratuite débute le 5 mai pour une période initiale d'essai jusqu'au 31 décembre 2004. Chaque organisme participant pourra bénéficier une seule fois de trois heures gratuites de médiation.

Pour obtenir la liste des médiateurs disponibles dans le cadre du programme, communiquer avec le comité de la médiation, Barreau de Saint-François au (819) 565-7120 ou avec la CDC de Sherbrooke.



CDC DE SHERBROOKE

1255, rue Daniel, local 207  
Sherbrooke (Québec) J1H 5X3

Téléphone : (819) 821-5807  
Télécopie : (819) 822-6016  
Courriel : [cdcsm@aide-internet.org](mailto:cdcsm@aide-internet.org)  
Site: [www.geocities.com/cdcsherb](http://www.geocities.com/cdcsherb)

*Le communautaire, un partenaire au cœur du développement local et social*

Visitez notre site  
internet:  
[www.geocities.com/  
cdcsherb](http://www.geocities.com/cdcsherb)

## Bilan de la mobilisation du 14 avril

En provenance de partout au Québec, 7 000 personnes se sont réunies et ont marché vers le parlement pour manifester mécontentement et indignation devant les gestes et décisions du gouvernement libéral. La foule était constituée surtout de personnes du milieu communautaire et des citoyens-nes, mais on y retrouvait aussi des syndiquéEs, des étudiantEs et des environmentalistes ... Bref, une bien belle riposte populaire. Un beau geste de solidarité du milieu communautaire, mais aussi avec d'autres organisations qui estiment que la population est perdante avec les choix que fait l'actuel gouvernement. Ensemble, ils demandaient un Québec juste et solidaire ... et continueront de le faire aussi longtemps que nécessaire !



En ce qui concerne la couverture médiatique, le bilan est positif. Il y a eu une grande couverture de l'événement. Même si l'information véhiculée n'était pas toujours juste, presque tous les médias ont mentionné que les mobilisations n'étaient pas seulement du fait des syndicats, mais les groupes sociaux et les organismes communautaires s'étaient aussi mobilisés contre les orientations antisociales du gouvernement Charest.



À l'occasion du premier et triste anniversaire du gouvernement de M. Charest, 25 000 personnes ont dénoncé ses orientations partout à travers le Québec. Plusieurs activités ont eu lieu en région et ce, de la Côte-Nord à l'Abitibi-Témiscamingue en passant par Gaspésie/Îles de la Madeleine, Québec, Montréal et évidemment l'Estrie.

## Calendrier de la CDC pour le mois de mai

- ⇒ 5 mai : Comité sur la grande pauvreté à Sherbrooke
- ⇒ 5 mai : Conférence de presse pour présenter le programme de médiation gratuite pour les organismes communautaires
- ⇒ 18 mai : Déjeuner conférence de la CDC portant sur le profil socio-démographique de la Ville de Sherbrooke
- ⇒ 19 mai : Formation de Centraide Estrie sur le processus de mobilisation d'une communauté locale
- ⇒ 27 et 28 mai : Rencontre nationale des CDCs
- ⇒ 31 mai : Réunion du conseil d'administration de la CDC de Sherbrooke